

58773126

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 DECEMBRE 2008

Procès-verbal de délibération

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre à onze heures trente, le Conseil d'administration de la Société JOUVE s'est réuni au siège social, 11 boulevard Sébastopol, Paris 1^{er}, sur la convocation de son Président, M. VERGÉ, par lettre du 12 décembre 2008.

Étaient présents :

. M. Bruno VERGÉ	Président
. M. Gérard BOULARD	Administrateur
. M. Thierry DURAND	Administrateur
. M. Guénolé GUIBERT	Administrateur
. M. Gilles de LA ROCHEFOUCAULD représentant la Sté Civ. PRESSE-PARTICIPATIONS	Administrateur
. M. Jacques MICHEL	Administrateur
. M. François PIC	Administrateur
. M. Lionel GUÉRIN	Secrétaire du Conseil

Assistaient également à la séance :

. M. Patrick ADAM	Directeur général
. M. Philippe BONNEAUD	Directeur administratif et financier
. M. Yves FORIN	Délégué du comité d'entreprise
. M. Florent DUBREUIL	Délégué du comité d'entreprise

Constatant que le quorum est atteint, M. VERGÉ déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- . Projet de révocation du directeur général
- . Organisation de la direction générale
- . Questions diverses.

26 FEV. 2009
17536
de dépôt :

1) PROJET DE REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur VERGÉ expose les raisons qui l'ont conduit à proposer au Conseil de révoquer le mandat de directeur général de Monsieur Patrick ADAM.

.....

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote du projet de révocation du mandat de directeur général qui est adopté par cinq voix pour, une voix contre et une abstention.

Monsieur ADAM quitte la réunion.

2) ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE

Monsieur VERGÉ rappelle qu'en application de l'article L 225-51-1 du code de commerce, le Conseil d'administration choisit, dans le respect des conditions posées par les statuts, la modalité d'exercice de la direction générale, celle-ci étant assumée, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil et portant le titre de directeur général.

Dans sa séance du 1^{er} juin 2005, le Conseil s'est prononcé en faveur de la dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général.

Compte tenu des circonstances, Monsieur VERGÉ propose au Conseil de réunifier jusqu'à nouvel ordre, la présidence du Conseil d'administration et la direction générale de la société.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la réunification des deux fonctions et décide ainsi que la direction générale de la société sera, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, assumée par le Président du Conseil d'administration.

Monsieur Bruno VERGÉ est, par conséquent, nommé Président-Directeur général de la Société.

Monsieur VERGÉ remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne ainsi.

.....

3) QUESTIONS DIVERSES

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 30.

UN ADMINISTRATEUR

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT

G. BOULARD

L. GUÉRIN

B. VERGÉ

Extrait certifié conforme
